

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Avenant 2016 de la <u>Contractualisation</u> « 2012-2015 »

Le Département de Vaucluse soutient les projets portés par les collectivités locales pour favoriser le développement des territoires.

C'est dans le cadre de ce dispositif que des dotations viennent d'être affectées aux communes de:

• BEAUMONT-DU-VENTOUX: 28 000 €

• CAMARET-SUR-AIGUES: 74800 €

• **CASTELLET**: 28 000 €

• LIOUX: 28 900 €

• MORIERES-LES-AVIGNON: (contractualisation négo-

ciée) 82 400 €

• VILLES-SUR-AUZON: 68 400 €



BUREAU

Contribution du Département au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vaucluse - convention 2017-2018: 32 537 736 euros

En application de la loi, le Département de Vaucluse et le SDIS viennent de renouveler la convention qui les lie depuis 2006 et cela pour les 2 exercices 2017 et 2018.

Leurs objectifs partagés sont les suivants:

- maintenir la qualité de la réponse opérationnelle en lien avec la politique publique de secours,
- intégrer une volonté de mutualisations/coopérations/ collaborations (moyens humains et matériels, prestations, ...),
- définir les modalités de concertation et collaboration destinées à conforter les liens entre les deux institutions, de façon à s'engager sur des objectifs partagés,
- rationaliser le fonctionnement en optimisant les coûts.







Transfert des compétences (<u>FAJ</u>, <u>FDUSL</u>, prévention spécialisée et la voirie) entre le Département de Vaucluse et la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE: avenants financiers conventions de gestion: 228 874 euros

Par délibérations concordantes, le Conseil départemental de Vaucluse (N° 2016-865 en date du 25 novembre 2016) et la Métropole Aix-Marseille-Provence (n°FAG 012-1015/12/CM en date du 17 octobre 2016) se sont prononcés d'une part sur le transfert de trois groupes de compétences sur les huit groupes de compétences énumérés au IV de l'article L.5 217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lors de sa réunion du 28 novembre 2016, la Commission Locale d'Évaluation des Charges et Recettes Transférées a évalué le montant de la compensation financière à verser par le Département à la Métropole pour chaque compétence:

- Au titre de la compétence FSL, une dotation annuelle de 75 994 €
- Au titre de la compétence FAJ, une dotation annuelle de 33 327 €
- Au titre de la compétence Prévention spécialisée, une dotation annuelle de 52 589 €
- Au titre de la compétence voirie, une dotation annuelle de 66 964 €.

<u>ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE</u>

Rapporteur: Jean Marie Roussin

<u>CPER</u> 2015-2020 - <u>INRA</u> Projet 3A: convention de fonds de concours: 720 000 euros



Ce projet consiste à regrouper sur le Campus Agroparc des partenaires du site « Agroparc » et du pôle

de compétitivité « Terralia » autour d'un projet en agrosciences, permettant le rapprochement entre enseignement, recherche et entreprises.

L'opération porte sur la restructuration et l'extension de bâtiments sur le site INRA « Agroparc » ainsi que sur l'acquisition de grands équipements :

- Réhabilitation et extension des installations du « Pôle Abeille »,
- Restructuration et mise à niveau des moyens collectifs du pôle 3A, accueil d'entreprises et du pôle « Terralia »,
- Acquisition de grands équipements et équipements scientifiques au sein d'installations mutualisées des 3 plateformes du 3A.

Le montant global de cette opération s'élève à 10 220 000 € HT. Le Département s'engage à participer sous forme de fonds de concours au financement de cette opération à hauteur de 7,045 % du coût total de l'opération.

AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT

Rapporteur: Christian Mounier

Réhabilitation du sommet du Mont-Ventoux : organisation du partenariat avec le SMAEMV pour la commande publique : 212 000 euros



Par délibération 2016-296 du 22 avril 2016, le Département a adopté le principe d'un partenariat technique et financier entre le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) et le Conseil départemental de Vaucluse pour mener une opération de réhabilitation paysagère du sommet du Mont Ventoux. Pour ce faire, le Département de Vaucluse et le SMAEMV ont décidé de constituer un groupement de commandes dans le cadre d'une convention.

De plus, le Département a désigné Thierry Lagneau, comme membre titulaire, et Pierre Gonzalvez, comme membre suppléant, représentants le Conseil départemental dans la commission d'appel d'offres (CAO) qui serait éventuellement instaurée pour les besoins du groupement de commandes.





ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni

Schéma directeur de l'information et de la communication des collèges SD TICE 2/2017-2021: 1839 084 euros

La maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TIC) fait aujourd'hui partie du socle de compétences que tout élève doit posséder à l'issue de sa scolarité.

Ce schéma, ambitieux, va permettre la mise en place d'un véritable plan de développement du Numérique Éducatif dans les collèges, en s'appuyant sur les points forts du Réseau d'Initiative Publique (RIP) porté par le Département dont la mise en œuvre est confiée à Vaucluse Numérique par délégation de service public.

Il s'inscrit dans la durée, puisqu'il traite la question du THD à horizon 20 ans avec:

- Le Très Haut Débit dans les collèges (accès Internet).
- Les nouvelles orientations en matière d'équipement informatique.
- L'intégration de la compétence de la maintenance des infrastructures informatiques (application de la loi Peillon).

Campagne de subvention aux associations 2017 - adoption d'un règlement d'attribution

Le Département de Vaucluse apporte depuis de nombreuses années son soutien financier aux associations œuvrant sur le territoire.

Dans un souci de transparence vis-à-vis de ses partenaires associatifs, il a été décidé de formaliser les règles d'attribution de ses aides puis les reprendre dans un document permettant aux associations d'en prendre connaissance.

Afin de sensibiliser les associations sur leur responsabilité sociale, les associations sollicitant une subvention vont signer une charte d'éthique partenariale rappelant l'importance de leur contribution dans le développement durable, social et citoyen du territoire de Vaucluse.

Dans le cadre de son Agenda 21, le Département s'était en effet fixé l'objectif d'impulser la prise en compte du développement durable à tous les domaines de subventionnement.

Pour mémo: La Chambre Régionale des Comptes souligne dans ses observations définitives 2015 que l'engagement pris par l'Assemblée délibérante n'a été suivi d'aucun effet trois ans plus tard.

Afin d'impulser la démarche dans l'attribution des subventions aux associations, la charte intègre une grille « à la carte », qui permet aux associations d'identifier parmi 19 dispositifs, ceux qu'elle a déjà mis en œuvre et de faire connaître d'autres pratiques dans lesquelles elles pourraient s'engager.



Pour l'exercice 2017, les dossiers de demande de subvention sont en ligne sur le site <u>vaucluse.fr</u> du 15 novembre 2016 au 15 février 2017.

SOLIDARITÉ – HANDICAP Rapporteur : Suzanne Bouchet

Amélioration de la prise en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - visites en présence d'un tiers: 250 000 euros

Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des enfants, différentes mesures ont été initiées, notamment l'organisation, par les partenaires du Département de visites en présence d'un tiers pour les familles dont les enfants sont confiés par décisions judiciaires au service de l'Aide Sociale à l'Enfance de Vaucluse.





Les magistrats peuvent en effet, conformément à l'article 375-7 du Code Civil, décider que les parents des enfants confiés ne peuvent rencontrer ceux-ci qu'en présence d'un tiers, désigné par le service de l'aide sociale à l'enfance.

Créées par la délibération n° 2012-269 du 20 avril 2012, ces visites ont été mises en œuvre sur les 4 Unités Territoriales par le biais des Services d'Accueil de Protection de Soutien et d'Accompagnement à Domicile (SAPSAD). Ce dispositif a été renouvelé pour un an par la délibération n° 2016-227 du 25 mars 2016.

Ainsi, trois services distincts interviennent:

- Le SAPSAD de la Providence pour le territoire du Haut Vaucluse sur le site d'Orange,
- Le SAPSAD ADVSEA pour les territoires du Grand Avignon et du Comtat sur les sites d'Avignon et de Carpentras,
- Le SAPSAD des Matins Bleus pour le territoire de Sud Vaucluse sur les sites de Cavaillon, Apt, Pertuis.

Le Conseil départemental a décidé de renouveler, au titre de l'année 2017, les conventions pour ces trois services avec un prix de revient horaire maintenu à 72 €.

<u>HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE</u>

Rapporteur: Corinne Testud-Robert

Participation du Département à des projets d'acquisition, de production et des opérations de réhabilitation



Depuis 2013, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur de l'habitat visant à soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI et du parc privé.

- Participation financière du Département à hauteur de 12799 € aux opérations de réhabilitation de 5 logements privés conventionnés sociaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Ville de CARPENTRAS,
- Participation financière du Département de 45 000 € pour les projets de construction de 30 logements locatifs sociaux, par la société Grand Delta Habitat, sur les communes de PERNES-LES-FONTAINES et de SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON dénommés Résidences « Croix Couverte » et « Le Félibre »,
- Participation financière du Département de 12000 € pour le projet d'acquisition par VEFA de 5 logements locatifs sociaux par l'OPH Grand Avignon Résidences, sur la commune de Morières-les-Avignon, dénommé « Lot Alliaud-Chemin de Craoux ».

Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental 2016-2018: 2ème répartition 2016: 84139 euros

Par délibération n° 2015-1020 du 20 novembre 2015, le Département de Vaucluse renouvelle le Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage départementale, visant à soutenir la production de logements locatifs conventionnés sociaux et très sociaux dans le parc privé ainsi que l'amélioration des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes.

Une convention entre le Département, l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région PACA, définit les modalités de mise en œuvre et les moyens financiers mobilisés par l'ensemble des partenaires de ce programme pour la période 2016-2018.

Dans le cadre du PIG départemental, des propriétaires bailleurs de logements conventionnés sociaux et très sociaux et des propriétaires occupants modestes ou très modestes ont saisi le Département de Vaucluse pour le financement de leur projet d'amélioration de leur logement. Une participation complémentaire de la Région Provence Alpes Côte d'Azur s'ajoute le cas échéant à celle du Département.

33 propriétaires bailleurs de logements conventionnés sociaux et très sociaux, propriétaires occupants modestes ou très modestes viennent de saisir le Département de Vaucluse pour le financement de leur projet d'amélioration de leur logement.





Dispositif de soutien aux particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables – 8ème répartition 2016 : 14 950 euros

À partir de son Agenda 21, le Département a créé son dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'un de ses principaux objectifs est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Concrètement, il permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont 17 foyers vauclusiens qui bénéficient du soutien du Conseil départemental.



FINANCES - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE Rapporteur : Jean-Baptiste Blanc

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2017

L'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités locales dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil départemental sur les orientations budgétaires ». Il apparaît comme un temps privilégié dans la vie d'une collectivité. Il est, en effet, un moment d'échanges et de débats au sein de notre assemblée.

Chaque année, il devient toujours plus délicat d'avoir une appréhension correcte et pérenne de l'action des départements, tant le paysage territorial évolue et les ressources publiques se raréfient.

Dans l'approche prospective qui sous-tend le débat d'orientation budgétaire, gage de son action administrative future, le Conseil départemental de Vaucluse se doit de composer avec quatre éléments majeurs:

• Le contexte international et national

Il se caractérise par des incertitudes économiques, qui pèsent sur les perspectives de croissance et, en écho, sur les politiques budgétaires visant à la réduction des déficits publics, en France comme chez la plupart de nos partenaires.

À titre d'exemple, la remontée des taux d'intérêts annoncée depuis quelques semaines entraînerait mécaniquement un renchérissement de notre dette et, à moyen terme, une baisse des transactions immobilières et donc des droits de mutations que le Département perçoit...

• Les mesures prises par le gouvernement qui fragilisent la santé financière des collectivités.

Comme la plupart des collectivités, le Département de Vaucluse est confronté aux conséquences financières des décisions politiques, économiques et sociales du gouvernement.

Il convient de rappeler notamment les éléments suivants :

- au titre de la participation à la réduction des déficits publics, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera réduite en 2017 d'environ 10 millions d'€.
- un amendement au projet de loi de finances 2017 institue un transfert de ressources des départements vers le bloc communal, dont l'impact financier pour la collectivité s'élèverait à environ 3 millions d'€.
- dans le cadre de la loi NOTRe, le transfert de compétences du département vers la région, va se traduire par une perte de CVAE, dont la part sera ramenée de 48 % à 23 %, privant par ailleurs le Département, d'une partie du dynamisme de cette recette (entre 3.5 et 4 % par an soit un manque à gagner annuel estimé à près de 900 000 €).



L'éssentiel

- le mécanisme des fonds de péréquation ou de solidarité sur les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) provoque un manque à gagner global d'environ 4 millions d'€ par an depuis 2014 sur nos recettes de fonctionnement.
- l'abondement par l'État du fonds d'urgence en faveur des départements en difficulté ne bénéficiera que dans une très faible mesure à la collectivité. D'un montant de 50 millions d'€ en 2015, ce fonds a bénéficié à 10 départements, le Vaucluse n'a rien reçu. Ce fonds est porté en 2016 à 200 millions d'€. Avec une attribution estimée à 65 061 €, il peut être considéré que le Vaucluse est quasiment exclu du dispositif.

- le projet de nationalisation du dispositif de financement

du RSA est resté lettre morte. Entre 2012 et 2015, le montant des dépenses réalisées est passé de 73,9 millions d'€ à 92.5 millions d'€ soit une progression de plus de 25 % en l'espace de 4 ans. Le reste à charge pour notre département est en constante augmentation et devrait s'élever à plus de 35.7 millions d'€ en 2016 (contre 15,7 m d'€ fin 2013).

- Plus globalement, le reste à charge sur les 3 AIS (allocations individuelles de Solidarité: RSA, APA et PCH) est encore en 2016 de plus de 50 millions d'€ par an et ce malgré les dispositifs mis en place par l'État en 2014 visant à en atténuer le montant (reversement des frais de gestion du foncier bâti, relèvement du taux des droits de mutation, fonds de solidarité sur droits de mutation).



tend mener pour l'ensemble des Vauclusiens, politiques publiques qui doivent s'inscrire dans la continuité.

Certains de ces projets nécessitent d'importants financements qui s'inscrivent dans la durée et limitent la possibilité d'investissements nouveaux.

Parmi les opérations présentant un enjeu financier significatif sur les propositions 2017, dans lesquelles s'est inscrit résolument le Conseil départemental:

→ Le réseau routier :

90,7 M d'€ d'AP (Autorisation de Programme) et 36,9 M d'€ de CP (Crédit de Paiement) ventilés pour la plus

grande part entre:

- voies nouvelles: 80,7 M d'€ d'AP et 22,9 M d'€ de CP (affectés notamment au CPER: la LEO (6M AP et 0,8M CP); la déviation d'Orange (45M AP et 0,3M CP),
- voies existantes (9.9M AP et 14M CP).

→ Le développement local :

10,5 M d'€ d'AP et 10,8 M d'€ de CP destinés à aider au financement des projets portés par les collectivités du Vaucluse dans le cadre de la politique de contractualisation.

→ L'éducation :

7.5 M d' \in d'AP et 16,7 M d' \in de CP pour la plus grosse partie sur la construction ou la réhabilitation des collèges.

La continuation légitime des actions déjà engagées en Vaucluse et la réalisation des projets, nécessaires pour les Vauclusiens.

Au-delà des éléments de contexte, qui doivent conduire à une grande vigilance dans le pilotage des finances départementales, il convient également de tenir compte des projets sur lesquels le Département s'est engagé.

Ces projets incarnent les différentes politiques publiques volontaristes que le Conseil départemental en-

→L'environnement :

4,18M d'€ d'AP et 2,9 M d'€ de CP, pour l'essentiel consacrés à la gestion des cours d'eau et à la politique énergie.

→ Le développement économique :

3,6 M d'€ d'AP et 1.5 M d'€ de CP principalement ciblés sur la promotion du territoire.

→ L'aide à l'habitat et au logement :

2,18 M d'€ d'AP et 1,8 M d'€ de CP, essentiellement consacrés à l'aide à la production de logement sociaux.





→ L'action sociale et médico-sociale :

0,5 M d'€ d'AP et 2 M d'€ de CP principalement dédiés à la construction du Centre Médico-Social de Carpentras.

→ L'agriculture :

0,4 M d'€ d'AP et 2,6 M d'€ de CP notamment pour les réseaux d'irrigation.

→L'aménagement du territoire:

0,2 M d'€ d'AP et 3,6 M d'€ de CP, dont la part la plus importante est portée sur le programme du Très Haut Débit. Pour rappel sur ce projet structurant, 2 AP ont été ouvertes les années précédentes pour un montant cumulé de 60 M d'€ d'AP.

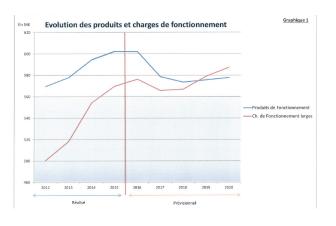
Au global, les AP proposées en 2017 avoisineraient 125 M d'€ et les CP, près de 87 M d'€. Ce volume d'investissement est dans la lignée de ceux réalisés ces dernières années.

• La situation financière intrinsèque de la collectivité départementale.

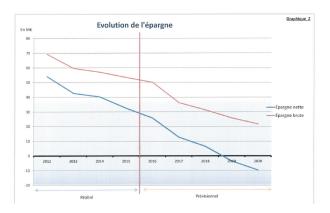
Grâce aux efforts du Conseil départemental, les grands équilibres financiers du département sont encore maintenus: l'autofinancement est positif et encore suffisant; le taux de fiscalité sur le foncier bâti et le niveau d'endettement restent contenus et inférieurs à la moyenne.

Mais, au-delà de la photographie à un instant « t », il convient de regarder la tendance qui se dégage des derniers comptes financiers.

Sur la période 2012-2015 les recettes réelles de fonctionnement n'augmentent que de 3.9 % quand les dépenses réelles progressent de 7.6 %.



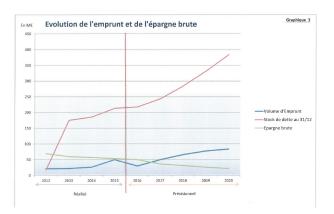
Cet effet de ciseaux dégrade mécaniquement la capacité d'autofinancement brute (CAF brute). En l'espace de 4 ans, cette CAF brute a baissé de 15,8 millions d'€.



Perdre de la capacité d'autofinancement, c'est faire plus appel à l'emprunt pour financer un niveau identique d'investissement.

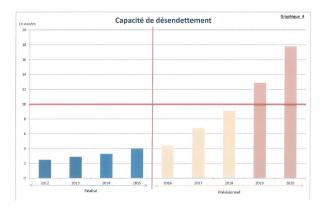
Entre 2012 et 2015, l'encours de dette a augmenté de près de 44 millions d'€.

Ce recours à l'emprunt complémentaire se traduit par des frais financiers supplémentaires qui à leur tour dégradent l'autofinancement.



Les évolutions conjuguées de la CAF brute et de l'encours de dette dégradent la capacité de désendettement de la collectivité, ratio qui, pour l'instant demeure à un niveau acceptable.





Il faut donc sortir rapidement de ce cercle vicieux afin de continuer à assurer un niveau d'investissement direct ou d'intervention capable de préserver l'économie générale et donc l'emploi en Vaucluse.

La volonté du Conseil départemental est de maintenir, comme ces dernières années, le niveau d'investissement, tout en reconstituant notre capacité d'autofinancement.



En effet, malgré la baisse des dotations versées par l'État, la collectivité a pu conserver un bon niveau d'investissement.

Entre 2012 et 2015, les dépenses d'équipement par habitant ont été, en Vaucluse, systématiquement supérieures aux départements de même strate ou à la moyenne nationale. Au demeurant, les 4 derniers exercices montrent néanmoins une dégradation marquée de la situation financière, du Département dont il faut désormais tenir compte, pour éviter le risque de mise sous tutelle dès 2019.

Aussi la collectivité départementale doit prolonger l'action déjà engagée pour rationaliser et optimiser ses dépenses et dans le même temps dynamiser ces recettes, afin de reconstituer ses marges de manœuvre.

- En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, un effort tout particulier a déjà été entrepris:
- les dépenses de gestion 2016 devraient afficher une baisse de 2 %.
- les dépenses liées au train de vie de la collectivité ou au fonctionnement direct des services ont été revues à la baisse.
- à moyen terme, l'achèvement du chantier de la dématérialisation des documents comptables (facturation électronique, mandats, titres, bordereaux, pièces justificatives) doit aboutir à des économies substantielles directes (achat de consommables notamment) ou induites puisque la dématérialisation se traduit également par de nouveaux process automatisés générateurs de gain de temps Homme et d'efficience sur l'organisation administrative.
- Sur le plan des ressources, la collectivité doit accentuer son partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques afin notamment de dynamiser l'ensemble de des recettes, et plus particulièrement, les recettes fiscales.

Plus que jamais, le Département de Vaucluse entend donc :

- continuer sa gestion rigoureuse des deniers publics afin de reconstituer une partie de la capacité d'autofinancement, tout en maintenant un service public de qualité,
- préserver le niveau de ses investissements,
- maîtriser l'évolution de sa dette.

